



Rapport

Préavis municipal : No 2023/18

Concernant la gestion et les comptes 2022 de la bourse communale

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et
Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mardi 13 juin dernier, la commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Eric Cottens, Christian Duvoisin, Peter Schwegler et Daniel Hess, s'est penchée sur le préavis 2023/18 relatif à la gestion et aux comptes de la bourse communale pour l'exercice 2022.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, ainsi que Madame Armelle Fardel boursière, pour leur participation à cette séance.

La Commission a reçu le préavis et ses annexes dans les délais prévus par le règlement communal. De plus, nous avons obtenu une revue analytique des comptes de fonctionnement et du bilan détaillés, document comportant des commentaires sur les écarts principaux avec le budget de l'exercice.

Nous remercions Monsieur Milliet pour la préparation de la séance ainsi que les personnes présentes pour les informations et commentaires apportés à nos questions sur la gestion de

certaines domaines/dossiers, ainsi que sur les comptes annuels.

Le résultat de l'exercice 2022 est meilleur que les prévisions budgétaires de l'époque. L'exercice clôture sur un bénéfice courant de CHF 8'224.85, après avoir enregistré un amortissement supplémentaire de CHF 30'000 sur la place de jeux de la parcelle 54 et une attribution de CHF 356'416 au fonds de réserve général, bénéfice net résultant de la vente du réservoir après amortissement de sa valeur résiduelle au bilan.

La marge nette d'autofinancement de l'exercice s'élève à CHF 282'384, cela correspond à la balance positive de liquidité générée par la gestion de l'exercice 2022. Cet excédent positif de liquidité est enregistré grâce à l'encaissement net de la vente du réservoir pour un montant de CHF 552'392, après déduction des frais de vente.

Par conséquent, sans cette opération immobilière, notre endettement aurait encore augmenté.

Pour rappel la Commune a un taux d'endettement par habitant parmi les plus élevés du canton. Ceci a pour conséquence un impact négatif sur les liquidités par le biais du remboursement des emprunts, mais aussi par le paiement des intérêts sur lesdits emprunts.

Le résultat de l'exercice est également à mettre au bénéfice d'une gestion prudente de l'ensemble de la Municipalité et au report d'un certain nombre de dépenses initialement prévues en 2022, comme le remplacement de l'exutoire de fumée du collège, les travaux de rénovations des appartements communaux, l'analyse du clocher de l'église ou la rénovation de l'épaveuse.

La revue des comptes a engendré quelques commentaires de la Commission, mais aucun n'impacte les résultats communiqués ou ne pourrait prêter à interprétation de ceux-ci.

Nous relevons principalement que :

- I) **les charges du personnel** communal font l'objet d'une **imputation interne**, c'est-à-dire une allocation de ceux-ci aux différentes rubriques des comptes de la bourse communale. Celle-ci est basée sur une clé d'allocation qui a été déterminée il y a quelques années.

A la lecture des montants présentés, celle-ci ne semble plus refléter la réalité, c'est-à-dire le temps que l'on passe effectivement sur la gestion des déchets, des routes, des bâtiments communaux etc....

Nous avons dès lors suggéré à la Municipalité de vérifier celle-ci et de l'adapter si besoin pour les exercices à venir.

- II) les comptes de l'exercice 2022 bénéficient de taux d'emprunts financiers bien inférieurs à ceux des années précédentes, profitant des conditions favorables du marché à court terme. Cela se reflète au niveau du résultat comptable mais également au niveau des liquidités.

Nous saluons d'ailleurs la gestion active des emprunts de la Commune.

Toutefois, les marchés évoluent et les conditions d'emprunt ont repris l'ascenseur, de telle sorte que pour le renouvellement de l'emprunt de 1,1 mios, l'augmentation du taux d'intérêts pourrait avoisiner les 200 points de bases, soit passer de 0,5% à 2,5%, ce qui représenterait un impact de plus de CHF 20'000 sur la trésorerie et les comptes de la bourse pour les exercices à venir.

De manière plus générale, la commission a partagé ses préoccupations en matière de gestion des structures intercommunales par le biais des associations intercommunales et principalement celle de l'instruction publique et celle de la gestion des eaux usées, et leur impact sur les comptes des petites communes.

a) L'instruction publique

L'ASIGE (Association scolaire intercommunale de Grandson et environs) a pour but de pourvoir à l'instruction publique des enfants domiciliés ou résidant sur le territoire des communes associées (art 2 des status).

A l'art. 21 des mêmes statuts il est précisé que les Communes associées mettent à disposition de l'association, dans les bâtiments leur appartenant, des classes répondant aux normes, ainsi que les autres locaux nécessaires. A la demande de l'association, les communes ont l'obligation de créer de nouveaux locaux ou, selon les circonstances, sous la forme d'un droit de superficie, d'aliéner les terrains nécessaires à la construction de bâtiment qui seront la propriété de l'association.

L'évolution des charges refacturées aux Communes dépend du nombre d'enfants scolarisés provenant de la Commune, mais aussi de l'évolution des coûts et dépenses de l'Association.

Nous ne remettons pas en cause l'évolution des effectifs, par contre la gestion et notamment la planification, les frais d'études, la construction de nouveaux collèges au lieu du maintien des infrastructures villageoises se fait sur le dos des petites communes. On construit toujours plus gros, toujours plus beau, pour soit-disant générer des synergies dans l'instruction et la logistique ainsi que des économies d'échelle, mais force est de constater que depuis quelques années, celles-ci ne se reflètent pas dans les comptes des communes associées.

Est-ce que la répartition des voix dans ces organes qui décident des plans d'investissement et gèrent la stratégie permet la défense des intérêts des villages, rien n'est moins sur.

Nous comptons sur les deux représentant de Giez à l'ASIGE pour faire entendre nos préoccupations et développer le réseau nécessaire auprès des autres Communes afin d'éviter que nous ne soyons considérés que pour nos contributions financières.

b) La gestion de l'épuration engendre le même commentaire.

La Commune de Giez a entrepris il y a quelques années, les travaux relatifs au séparatif des « eaux claires » et « eaux usées ». Ces investissements conséquents ont été initiés pour des questions d'entretien, mais également en vue de notre raccordement à la STEP d'Yverdon, au travers du réseau de Grandson. En effet, le raccordement à la STEP du chef-lieu du Nord Vaudois engendrera une facturation du traitement de nos eaux usées au mètre cube et non plus à l'équivalent habitant.

A ce jour, nous n'avons toujours pas d'informations claires concernant l'impact de ce nouveau raccordement sur les comptes de la bourse communale. Le tarif au mètre cube de la STEP d'Yverdon n'a toujours pas été communiqué et nous continuerons d'indemniser la Commune de Grandson pour l'utilisation de son réseau sous-terrain.

Tout comme pour le secteur de l'instruction, il y a fort peu de chance que nous ayons notre mot à dire, ni le relais nécessaire, pour faire entendre la voix des petites communes lors de la fixation de ces tarifs. Et entre-temps nous finaliserons le séparatif en investissant encore quelques deniers, financés par l'emprunt et le paiement d'intérêts aux établissements bancaires.

Pour conclure, nous tenons à remercier très sincèrement et à féliciter toutes les personnes concernées de près ou de loin par la gestion de la Commune et par l'établissement des comptes, notamment Monsieur Milliet et Madame Armel. Une fois de plus, nous avons vraiment le sentiment que ceux-ci sont compris et maîtrisés, malgré le poids et l'impact de charges que l'on ne contrôle pas ainsi que l'incertitude économique et financière.

Sur la base de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finance recommande à l'unanimité d'approuver le préavis qui vous est présenté,

- D'accepter la gestion et les comptes 2022 de la bourse communale

Fait à Giez, le 14 juin 2023

Pour la CoGeFi, le rapporteur

Christian Duvoisin

